

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2016119	Date d'inspection Le 22 septembre 2021	
Nom de l'établissement Après-classe Montessori Dieppe After School		Numéro de téléphone (506) 854-8484	
Adresse 3-299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	01 oct. 2021	
Commentaires : 3 employées ne sont pas titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. Pour chaque éducateur et administrateur un certificat valide de réanimation cardiorespiratoire (RCR) doit être au dossier. Les employées qui n'ont pas de certificat de RCR ne doivent jamais être laisser seul avec les enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	01 oct. 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement l'inspectrice a vérifié 4 dossiers d'enfant par hasard. 1 dossier d'enfant n'avait pas l'adresse complet des contacts d'urgence. L'adresse complet doit comprendre le numéro, nom de la rue, la ville et le code postal.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	01 oct. 2021	
Commentaires : Des employées ne sont pas titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. Pour chaque éducateur et administrateur un certificat valide de réanimation cardiorespiratoire (RCR) doit être au dossier. Les employées qui n'ont pas de certificat de RCR ne doivent jamais être laisser seul avec les enfants.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	22 sept. 2021	22 sept. 2021

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de la visite d'inspection des produits toxiques se trouvait dans une salle de bains. L'inspectrice a aussi observer des outils de construction dans un bureau accessible aux enfants. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. Les produits toxique et outils de construction furent rangés sous clé lors de l'inspection de renouvellement. La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de la visite d'inspection l'inspectrice à discuter avec le directeur aux sujets des planification, documentation, profils d'enfants et consentement des enfant. Les documents sont accessibles au niveau d'un application, l'inspectrice avise l'exploitant que les dossiers d'enfant y compris la planification, la documentation, le profil, consentement, registre d'incident et rapport d'incident doivent être en format papier sur les lieux. Tout dossiers en lien avec l'enfant doivent être tenu sur les lieux.</p> <p>L'inspectrice a observer l'arriver de l'école des enfants, la collations, les jeux d'ateliers et la période de devoir. Le ratios fut respecter lors de la visite d'inspection.</p>

original signé par
Janice Gauvin-Léger

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 septembre 2021

Date

original signé par
Greg Keough

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2021

Date